



## Relevé de décisions CCSPL 12 novembre 2024 à 17h

<b><u>Elus présents</u></b>	Mohamed BOUDJELLABA, Martine SYLVESTRE, Isabelle FERNANDES, Fabrice RIVA, Delphine PAILLOT,
<b><u>Excusés</u></b>	Ali SEMARI, Pierre ULRICH (association EISENIA)
<b><u>Administration</u></b>	Carine JAUDOIN (Direction des affaires juridiques et de la commande publique), François STAEHLI (Direction Prévention – Médiation – Sécurité)
<b><u>Associations</u></b>	/

**Président : Mohamed BOUDJELLABA**

**Secrétaire : Isabelle FERNANDES**

**Quorum atteint**

**N°1**

**RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA SOCIETE LOMBARD ET GUERIN - DELEGATION  
D'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE  
DE GIVORS**

**Rappel du contexte :**

Par délibération du 11 mars 2019, le conseil municipal a décidé de retenir la société « Lombard et Guérin » et de lui confier, à compter du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2026, l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement.

Conformément au Code de la commande publique, le délégataire a l'obligation de transmettre à la commune, avant le 1er juin 2024 son rapport d'activité 2023. Le rapport ayant été transmis par le délégataire le 5 novembre, ce délai n'a pas été respecté, ce qui explique l'organisation tardive de l'examen de ce rapport cette année.

Les marchés gérés par le délégataire, depuis juillet 2023 :

- Centre-ville : mercredi matin ; vendredi matin et dimanche matin ;
- Vernes : jeudi matin ;
- Canal : le mardi matin (inactif).

Le règlement des marchés forains de la ville de Givors a été actualisé par la décision municipale du 30 novembre 2023.

Le rapport et une note liminaire ont été communiqués avec la convocation.

## Résultats de l'année 2023 :

### 1. LES TARIFS

Par délibération du 11 mars 2019, il a été autorisé la modification des modalités de calcul en passant du m<sup>2</sup> au mètre linéaire, avec une prise d'effet le 1er juillet 2019, qui autorise une potentielle augmentation n'excédant pas 1,5% par an.

Tarif HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Abonnés</b>	0,90 €	0,91 €	0,93 €	0,94 €	0,96 €	0,97 €
<b>Non-abonnés</b>	1,20 €	1,22 €	1,24 €	1,25 €	1,27 €	1,29 €

Les tarifs appliqués en 2023 sont ceux de 2021, la COVID 19 a gelé l'évolution du tarif prévu de 2 ans.

### 2. EXERCICE 2023

La société Lombard et Guérin nous transmet, par son rapport d'activité, le résultat de son exercice comptable pour l'année 2023 :

- Montant des droits de place HT : 102 751 € (124 435 € en 2022 soit une baisse de 18%) ;
- Charges en HT : 118 132 € (129 182 € en 2022 soit une baisse de 8,5%) ;
- Déficit d'exploitation : - 15 381 € (4 748 € en 2022 ; 46 713€ en 2021 ; soit 108 854€ depuis le début du contrat).

### 3. FREQUENTATION DES FORAINS

Marché	Abonnés	Volants
	(Au 31/12/2023)	(Moyenne sur l'année)
	2023	2023
<b>Centre</b>	103	15.11
<b>Vernes</b>	16	15.34

### 4. FAITS MARQUANTS L'ANNEE 2023

- Commission de marché le 22 mars 2023
- Cette commission a acté la suppression du marché forain du samedi après-midi aux Vernes qui ne comptait qu'un seul commerçant
- La commission a acté la date de la foire de Givors #2 ainsi que la participation de la ville par l'offre de bons d'achats de 5€ à hauteur de 2000€ d'investissement, qui ont été distribués aux clients pour en bénéficier auprès des forains des marchés givordins
- La ville a loué un nouveau sanitaire installé sur la place du Général de Gaule (le précédent avait été incendié le 1/11/2022)
- L'évolution de la réglementation de la gestion des déchets imposée dès janvier 2024 a amorcé une transition dès le dernier trimestre 2023

## 5. CONCLUSIONS

Le rapport d'activité 2023 transmis par le délégataire montre une diminution considérable du CA (-18% par rapport à 2022).

Cette baisse s'explique par un chiffre d'affaires très élevé en 2022 comprenant des recettes 2021 qui n'avaient pas été encaissées par le précédent Régisseur. La société L&G ne l'avait pas mentionné dans son rapport annuel de 2021 donné en 2022 et reconnaît l'avoir omis car l'équipe de direction et l'équipe locale avait été remplacé lors de cette période et en a eu connaissance à posteriori.

Malgré une diminution du déficit en 2022 (- 4778 €), l'année 2023 voit son déficit augmenter (- 15381 €). La suppression du marché des Vernes du samedi après-midi devait faire baisser les charges avec le salaire du placier en moins (129K en 2022 à 118K en 2023). Il n'y a pas eu d'investissement en 2023. La diminution du nombre d'abonnés reste faible. L'augmentation du tarif du mètre linéaire est préconisé pour augmenter le CA afin d'équilibrer les résultats.

*Monsieur le Maire annonce qu'au prochain Conseil Municipal en date du 5 décembre, une délibération portera sur un avenant au contrat de délégation relatif à la mensualisation des tarifs applicables aux forains, à la suppression du marché des Vernes et à la redevance animation.*

*Madame FERNANDES estime que la qualité du rapport transmis par le délégataire est moins bonne que les autres années. Monsieur RIVA partage le même ressenti.*

*Monsieur le Maire répond que l'activité de la société délégataire a été perturbée en 2023, ce qui explique la qualité du rapport.*

*Monsieur le Maire annonce que le délégataire est en redressement judiciaire depuis le 17 juillet 2024 pour une durée de 6 mois. Durant cette période, la société est accompagnée par un administrateur pour trouver des solutions visant à pérenniser l'activité, maintenir l'emploi et désintéresser les créanciers. En fonction du plan de redressement présenté par l'entreprise à l'issue de cette période d'observation, celle-ci pourra être prorogée de 6 mois complémentaires.*

*Monsieur le Maire précise que pour maintenir son activité, un apport de fonds de 750 000 € a notamment été demandé aux associés et réalisé à hauteur de 480 000 €.*

*Monsieur le Maire explique que le contrat de délégation se poursuit en l'absence de directives contraires de la part de l'administrateur. Les dettes nées avant l'ouverture du redressement judiciaire ne pourront pas être recouvrées durant la période et ont fait l'objet d'une déclaration auprès du mandataire judiciaire. Il s'agit de plusieurs redevances n'ayant pas été versées depuis 2021 représentant un montant total de 126 500 €. Les redevances nées après le jugement seront réglées à leur échéance.*

*Monsieur STAEHLI précise que les placiers sont toujours présents sur les marchés et que l'activité sur le terrain n'est pour l'instant pas perturbée du fait de ce redressement judiciaire.*

**La commission consultative des services publics locaux, après avoir examiné le rapport annuel 2023 de la société LOMBARD et GUERIN relatif à la délégation d'exploitation des marchés forains de la ville de Givors :**

**- donne un AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE.**

**Fin de séance : 17h53**

**Mohamed Boudjellaba**

Maire de Givors

